

Cette organisation se ferait nécessairement par anticipation, en ce sens qu'il faudrait attendre que l'édifice fût construit, c'est-à-dire, probablement au moins pendant deux années, avant de pouvoir mettre le nouveau Cercle en activité. Néanmoins les engagements pris par chaque sociétaire seraient immédiatement irrévocables, dans la limite assignée par les statuts spéciaux, quoique leur exécution fût ajournée jusqu'à l'ouverture du Cercle.

Comme le sort d'une telle institution dépendrait principalement des éléments appelés à la composer, il serait utile d'apporter les plus grands soins à cette primitive organisation. Probablement quelqu'un des Cercles dans ce moment existants à Lyon prendrait l'initiative, et commencerait seul, ou conjointement avec d'autres institutions semblables, l'organisation du Cercle nouveau. Si cependant, et contre toute attente, cette initiative tardait trop à se manifester, il ne faudrait pas que la réalisation du projet eût à en souffrir. Dans ce cas, un certain nombre de citoyens, agréés par le Maire de la ville, membre de droit et président honoraire du nouveau Cercle, formeraient le noyau de l'association. Ces citoyens se constitueraient, sous la présidence de l'un d'eux, en conseil provisoire d'administration. Ce conseil rédigerait les statuts destinés à régir le Cercle jusqu'à ce qu'une assemblée générale, réunie six mois après la mise en activité, eût adopté des statuts définitifs ; il prononcerait sur les admissions sollicitées ; il pourvoirait enfin à tout ce qui serait utile aux intérêts ou à l'avenir de la nouvelle association.

Ce conseil serait essentiellement provisoire. Aussitôt que l'association compterait deux cents membres, il devrait être renouvelé par moitié, en assemblée générale et au scrutin. Ce renouvellement se répéterait chaque année jusqu'à la mise à exécution des statuts définitifs, dont les prescriptions régleraient à l'avenir le mode d'organisation et les attributions du conseil.

Etabli sur de telles bases, le Cercle compterait bientôt, sans